



Accident de la route devant chez moi

Par **vitali**, le **13/11/2009** à **11:25**

Bonjour, je me suis garée devant chez moi sur le trottoir. j'ai ouvert la porte pour récupérer mon fils une voiture est arrivée assez vite je me suis décalée elle m'a embouti la portière celle-ci était restée légèrement ouverte sur le trottoir mais en aucun cas la portière était ouverte sur la route mon assurance m'a dit que j'avais tort que faire. merci d'avance

Par **chaber**, le **13/11/2009** à **12:01**

Bonjour ! l'accrochage a eu lieu parce que votre portière était ouverte sur la voie publique réservée à la circulation. [citation]celle-ci était restée légèrement ouverte sur le trottoir mais en aucun cas la portière était ouverte sur la route[/citation] Votre responsabilité se trouve complètement engagée. A vous lire, il semblerait même que l'adversaire roulait sur le trottoir